



Le 4 juin, 2010

JUGEMENT FAVORABLE A RENAULT EN REFERE CONTRE FEU VERT

Le lundi 24 mai, Renault avait assigné Feu Vert en justice suite à la campagne comparative sur les pneus lancée depuis le 17 mai 2010.

Renault ainsi que ses groupements de concessionnaires et d'agents ont assigné en référé Feu Vert devant le Tribunal de Commerce de Paris sur le caractère mensonger et non pertinent de sa publicité comparative concernant le prix de pneus.

Cette campagne lancée le 17 mai, concernait les prix pratiqués par plusieurs des concurrents de Feu Vert, dont le réseau constructeur Renault, sur une sélection de pneumatiques automobiles. Elle avait comme objectif d'affirmer que les pneus chez Feu Vert étaient moins chers sur huit modèles remplaçant les pneus d'origine.

Le Tribunal vient de rendre son jugement lequel est favorable à Renault condamnant Feu Vert notamment à la cessation immédiate de la diffusion de la publicité comparative à la télévision et sur le site internet.

Renault et son réseau prennent acte de la décision du Tribunal en leur faveur.

Contact Presse : Rie Yamane: +33 1 76 84 64 69
www.media.renault.com & www.renault.com

Direction de la Communication

1967, rue du Vieux Pont de Sèvres – 92109 Boulogne Billancourt Cedex

Tel.: + 33 (0)1 76 84 64 69 – Fax: + 33 (0)1 76 89 08 56

Sites : www.renault.com & www.media.renault.com

© Renault - Direction de la communication / Corporate Communications